

Résolution du réseau francophone OPALE sur les évolutions du français contemporain

Réunis à Lyon du 17 au 19 octobre 2011, les organismes du réseau francophone OPALE (*) ont organisé une rencontre internationale sur les évolutions du français contemporain.

Cette rencontre a permis de réfléchir aux nouveaux usages de la langue, tels que les façonnent notamment les technologies numériques, et d'en tirer un certain nombre d'enseignements pour les politiques linguistiques.

En effet, les technologies numériques induisent de nouveaux rapports à la langue et à ses normes. En particulier, elles permettent désormais à chaque individu, même s'il ne maîtrise pas parfaitement l'orthographe d'une langue, de diffuser un texte à grande échelle, sans intermédiaire entre lui et son ou ses destinataire(s).

Par ailleurs, le recours désormais massif à ces technologies a des incidences profondes sur les productions textuelles. Ainsi, en rendant plus visible encore le caractère spatial de la langue écrite, elles contribuent à éloigner celle-ci des déterminations qui pèsent sur la langue orale, notamment la linéarité des énoncés. Elles introduisent également une forte dose d'images dans la production et la compréhension des textes écrits.

1/ Considérant qu'une langue est amenée à évoluer, et qu'une meilleure prise en compte des usages doit caractériser les politiques de transmission et de valorisation du français, le réseau OPALE invite les pouvoirs publics à prêter attention à ces évolutions, en veillant particulièrement à :

- encourager la mise au point de programmes de formation des enseignants qui intègrent les différentes compétences mobilisées dans les pratiques nouvelles de l'écriture, de sorte qu'ils puissent en tenir compte dans leur enseignement;

- développer des outils d'évaluation des compétences qui prennent en considération ces mutations et cherchent à mesurer, en plus de la littératie, notion trop étroitement associée à une conception linéaire des productions textuelles, les compétences acquises par l'expérience de l'écriture et plus généralement la

manipulation de textes *via* les outils numériques; ces pratiques contemporaines devraient, selon les besoins, orienter l'élaboration des référentiels de compétences.

2/ Le réseau OPALE estime également légitime de conforter la prise en compte des usages par une intervention des pouvoirs publics sur la langue elle-même. Cette intervention ne peut naturellement revêtir qu'un aspect incitatif, mais son but est de moderniser la langue française et d'encourager la création lexicologique. Elle doit notamment consister à:

- favoriser l'enrichissement de la langue française, de telle sorte que celle-ci soit constamment en mesure de désigner les réalités contemporaines;

- porter une attention particulière aux travaux et initiatives visant à simplifier certains points de l'orthographe, en particulier les rectifications orthographiques adoptées en 1990.

Ces deux actions continueront à faire l'objet d'une coopération soutenue entre les membres et observateurs du réseau OPALE, en y associant, dans la mesure du possible, les pays du Sud.

(*) Réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles: Service de la langue française, Conseil de la langue française et de la politique linguistique. Pour la France: Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Pour le Québec: Secrétariat à la politique linguistique, Office québécois de la langue française, Conseil supérieur de la langue française. Pour la Suisse romande: Délégation à la langue française.